



1ère réunion sur les règles de congés du dernier quadrimestre 2023.

OBJECTIF FO : minimiser au maximum les impacts pour les équipes

Où en sommes-nous ?

La Direction HSBC a présenté au CSE du 6 juillet 2023 une note avec des règles pour la période :

- ✓ De septembre 2023 à janvier 2024 pour les salariés travaillant sur le projet de cession et restant chez HSBC post-transfert.
- ✓ De septembre 2023 à fin décembre 2023 pour les salariés qui devraient rejoindre le CCF.

Lundi 10 juillet les représentants de MMG doivent venir en CSE pour répondre à vos questions sur la nouvelle version de la cession. Nous les interrogerons sur les règles envisagées pour les salariés du CCF pour janvier 2024.

La Direction HSBC a tenté d'affiner les règles de restriction des congés afin de limiter le nombre de salariés impactés sur les différentes périodes.

Notamment, **une partie des salariés pourraient prendre quelques jours entre Noël et le 31 décembre. Une des problématiques étant que peu pourraient prendre des congés sur la 2^{ème} semaine de vacances scolaires.**

Demandes FO :

1. Être **le plus clair possible** afin que chacun puisse se projeter sur la fin d'année : A ce stade, la définition des différentes populations concernées, notamment des salariés en première ligne, le réseau et le CRC, est encore floue.
2. Il est prévu dans la note que les salariés qui travaillent sur les bascules (bascules à blanc et bascule finale) soient mobilisés également la semaine avant et la semaine après bascule. Afin que cette mobilisation accrue ne soit pas un frein au volontariat, **FO HSBC a demandé quelle compensation était envisagée : une négociation va s'ouvrir avec les organisations syndicales, notamment pour améliorer le dédommagement du travail du dimanche.** Pour nous, il est important que les salariés bénéficient de compensations en regard de leur engagement (transférés ou non)
3. **CRC : FO HSBC a rappelé que les salariés des plateformes d'accueil téléphonique sont un pilier essentiel de la Banque. Ils le seront encore plus dans le cadre de la création du CCF.** La note prévoit qu'ils soient les plus mobilisés pour accompagner nos clients. **Nous avons demandé à la Direction de revenir vers nous avec des solutions pour que ces salariés puissent jouer leur rôle essentiel, sans se sentir lésés, qu'ils soient encouragés et récompensés de l'effort particulier qui va leur être demandé,** ainsi que la clarification de la date d'arrivée des renforts, formations, organisation, primes...
4. **FO HSBC a demandé à ce qu'il n'y ait pas d'impact financier pour les salariés qui avaient programmé un voyage** avant de savoir qu'il y aurait une restriction sur les congés en fin d'année, et qui se verraient contraints de le reporter ou de l'annuler. Les frais engendrés doivent être pris en charge par la Direction.

Vos représentants FO au CSE continueront à travailler sur ce sujet au cours du CSE de lundi 10 juillet, lors duquel les représentants de MMG seront également présents.

Notre première demande a été de reporter la cession au 31 mars, pour éviter « d'ajouter des difficultés aux difficultés ». La réponse est un NON ferme. (!)

Important : Le CSE est « informé et consulté » sur ce sujet, mais il ne s'agit pas de la négociation d'un accord.

Notre rôle est :

- ✓ De veiller sur vos conditions de travail et de faire respecter vos droits
- ✓ Soulever les conséquences et problématiques engendrées par les restrictions envisagées sur les congés.

La Direction décidera des dispositions finales en choisissant de nous écouter... ou pas.

La prise en compte de nos échanges dépend en partie de l'importance que la Direction accorde aux représentants des salariés, qui s'expriment en votre nom.

Les représentants FO HSBC travaillent avec pragmatisme et bon sens à minimiser au maximum les impacts pour les équipes. Nous souhaitons que cette cession, si elle doit aller jusqu'au bout, se réalise dans les meilleures conditions et avec succès.

Continuez à nous appeler et à nous écrire.

Nous sommes VOS porte-paroles.

Et si vous souhaitez soutenir notre travail, adhérez à FO HSBC sur notre site www.fo-hsbc.fr



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber
75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



Ne pas jeter sur la voie publique.

Restez informés et connectés à FO HSBC



Exprimez-vous@fo-hsbc.fr



www.fo-hsbc.fr



[linkedin.com/fohsbc](https://www.linkedin.com/company/fohsbc)